

# BRESSON

## infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Janvier 2017 n° 26

# *Meilleurs Voeux*



Actions  
municipales

Grenoble-Alpes  
Métropole

Associations

Brèves

Dossier

État civil

### SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2 à 4	Manifestations / Associations	p. 12 à 13
Actions municipales	p. 5 à 7	Dossier	p. 14 à 15
Grenoble-Alpes Métropole	p. 8 à 9	État civil	p. 16
Brèves	p. 10 à 11		

## LE MOT DU MAIRE



*Extrait du discours prononcé le vendredi 6 janvier 2017 lors de la cérémonie officielle des vœux à la mairie de Bresson.*

« Pour la 9<sup>ème</sup> fois consécutive, je suis fier et heureux de vous accueillir, habitantes et habitants de Bresson et de vous honorer ainsi, chaque année pour cette cérémonie des vœux.

Je suis fier de vous accueillir et d'inaugurer avec vous cette magnifique salle des mariages entièrement rénovée et modernisée du sol au plafond, puisque c'est aujourd'hui la première utilisation publique, depuis ces travaux. Je remercie tous les artisans, professionnels et entreprises, ici présents, qui ont participé.

La finalité et la première fonction de toute municipalité et en tout cas de la nôtre, c'est d'abord le service rendu au citoyen c'est-à-dire à vous tous et dans l'intérêt de tous, en vous assurant un environnement protégé et durable, notamment par le biais de documents d'urbanisme et de perspectives d'avenir raisonnables, en assurant aux secteurs scolaires, associatifs, économiques, les meilleures conditions de fonctionnement possibles, tout cela bien sûr dans la limite de nos moyens et des règles contraignantes qui, tous les jours, restreignent notre capacité d'action. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Je n'oublie pas les nouveaux habitants de Bresson, qui se sont installés en 2016. Vous êtes seize ménages. Je souhaite de nombreuses autres installations. Le dernier recensement de la commune, 700 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, montre un nouveau recul démographique et toute entité ou organisme qui ne croît pas est sur le déclin. Je sais bien que la décroissance est prônée par l'actualité récente, mais ce n'est pas mon credo.

Quand je vous vois tous réunis, population, responsables et bénévoles des associations, représentants des grands corps régaliens de l'Etat et des grandes administrations et services publics et ceux du secteur économique si important pour notre commune, je ne peux m'empêcher de penser et j'ai plaisir à le redire chaque année, que votre assemblée est en fait, le symbole de notre communauté nationale, dans toute sa diversité et surtout dans sa cohésion et son unité si fondamentale, si fragile aussi, qui n'a jamais sans doute été aussi remise en question, surtout cette année.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, je ne peux pas ne pas évoquer les tragiques événements qui ont encore porté atteinte à notre communauté et endeuillé le pays, avec les

tragiques événements de Nice, l'assassinat ciblé de prêtre et policiers, qui ont mis à mal nos valeurs les plus profondes et les plus sacrés. Il faut regarder en face ces problèmes.

L'année qui commence sera à cet égard une année forte, riche en événements politiques et l'on doit espérer, quelles que soient nos divergences d'opinions et d'approches, que notre cohésion nationale se trouvera renforcée dans un contexte plus apaisé et serein.

C'est en ce début d'année le premier vœu que je formule.

Vous n'ignorez pas que de très nombreux changements sont intervenus depuis quinze mois dans le fonctionnement et la gestion de la commune suite à notre intégration dans la Métropole.

J'ai résumé l'an dernier ces changements fondamentaux ; je ne reprendrai donc pas cet exposé technique et complexe, toujours consultable en ligne et dans les journaux municipaux. Je souhaite simplement rappeler les deux points fondamentaux de cette intégration :

- La Métropole exerce désormais et sera amenée à exercer des compétences exercées jusque là par la commune au lieu et place de celle-ci.

Outre les compétences anciennes déjà exercées par notre ancienne communauté de communes, assainissement, ordures ménagères, zone d'activité, la Métropole a repris les compétences voirie, eau potable, urbanisme, politique du logement social, tourisme et culture. Doivent suivre les ouvrages d'art, les chemins vicinaux, l'éclairage public et sans doute d'autres domaines.

- Ces transferts doivent n'avoir en théorie aucune incidence financière et être neutres, par une diminution des attributions de compensations perçues par la commune correspondant au coût estimé des compétences transférées.

Tels sont la théorie et l'objectif à réaliser.

Alors qu'en est-il ?

La Métropole est-elle cet outil gagnant-gagnant qu'elle souhaite être ?

A-t-on mis autant d'ardeur à simplifier les choses qu'on a pu en mettre à les compliquer ?

La réponse n'est pas simple et n'est pas homogène pour toutes les communes. Elle est également prématurée. [...]

Directeur de la publication : Michel REBUFFET  
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL - Adeline GANNAT  
Mairie de Bresson  
11 Grande Rue  
38320 Bresson  
Tél. : 04 76 25 26 61  
Fax : 04 76 25 35 55  
E-mail : mairie.bresson@wanadoo.fr  
Site : www.village-de-bresson.fr  
Impression : Manufacture d'histoires - Deux ponts  
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé

[...] En ce qui concerne Bresson, **sur un plan strictement financier**, qui n'est qu'un élément parmi d'autres, **les choses sont pour le moment équilibrées** : la relève du réseau d'eau potable, par exemple, assurée par la Métropole, coûtera beaucoup plus que les 200 000 € transférés au titre du budget eau. Inversement, les sommes versées pour la voirie excèdent sans doute les frais réels engagés chaque année compte tenu de l'excellence de notre réseau routier, mais on peut douter qu'il en soit toujours ainsi. A cet égard, Bresson, qui a vu sa dotation de fonctionnement diminuer d'année en année, jusqu'à être égale à zéro a eu la surprise d'avoir cette année une dotation de fonctionnement négative : c'est la commune qui doit reverser 20 000 € à ce titre à l'Etat qui pénalise ainsi les « bons élèves » qui ont encore des finances saines. Le Préfet, que j'ai reçu en visite à Bresson, pour une matinée de travail, m'a assuré que le système allait être revu mais pas en 2017.

Certes, pour en revenir à la Métropole, le rythme qui nous est imposé sur tous les fronts à la fois ne permet pas souvent le recul, l'information, le dialogue et la concertation, surtout au niveau des petites communes comme la notre.

Constatons aussi que **ce n'est plus la commune qui, au final, va faire le choix de telle ou telle réalisation, qu'elle n'est plus maîtresse du caractère prioritaire ou non de ses choix**, qui dépendent d'une technocratie toute puissante.

Constatons enfin, et je le dis sans parti pris, que **la qualité des prestations ne correspond pas toujours à ce qui se faisait auparavant ou aux attentes des habitants**. C'est une critique récurrente de beaucoup de communes, en matière d'entretien de la voirie notamment, que j'entends de manière constante à la Conférence Territoriale Sud qui englobe Bresson et ses voisins.

Exemple concret qui nous concerne tous : A Bresson, nos agents techniques entretenaient quatre fois par an, au moins, les accotements et talus de la voirie. Désormais, la Métropole n'assure qu'un passage au printemps et encore sur la seule largeur de l'épaveuse, et un autre en fin de saison. Nos agents doivent donc prendre le relais et à cet égard nous nous félicitons d'avoir fait le choix de ne pas transférer une partie de notre personnel à la Métropole, qui reste ainsi disponible pour maintenir le service antérieur. Mais cela a un coût et ne nous tenez en tout cas pas rigueur des changements de qualité que vous pourrez ou avez déjà constatés.

Mais je veux être positif, **le travail accompli** depuis un peu plus d'un an **par la Métropole**, même si l'on n'en perçoit pas toujours le sens, **a été considérable**, et cela dans tous les domaines.

Alors, dans ce contexte difficile et en mutation, comment la commune a-t-elle tenu son cap cette année ?

Nous avons effectué cette année un total de moins de 200 000 € de travaux et d'investissements divers. Cela peut paraître faible par rapport aux autres années où ce chiffre se situait entre 500 000 € et 600 000 €, mais il faut comparer ce qui est comparable. Il faut ajouter à ces 200 000 €, bien sûr, les sommes fixes retenues par la Métropole au titre des compétences transférées, soit 117 000 € qui correspondent à des travaux ou de l'entretien théoriques, même s'ils ne sont pas réalisés. Il faut ajouter les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche de relève du réseau d'eau potable, qui normalement nous

incombaient et qui s'élèvent à plus de 200 000 €. On arrive bien ainsi à la moyenne habituelle de 500 000 à 600 000 €.

Dans la part réalisée directement par la commune, citons :

- En premier lieu, **la mise en conformité PMR** (Personnes à Mobilité Réduite) **de l'école** qui nous est imposée par la loi. Avec divers équipements qu'il a fallu renouveler, ce poste a représenté 90 000 € environ. Ces travaux de mise en conformité extrêmement coûteux vont se prolonger cette année par ceux de la mairie et de la MDA.

- Ensuite, **la rénovation de la salle des mariages**, d'exposition et de réception de la mairie que vous appréciez aujourd'hui et l'isolation des combles.

- Le reste se partage entre **l'agrandissement du columbarium au cimetière** et d'équipements divers comme **l'amélioration de l'éclairage public**, du **mobiliers urbains**, la rénovation de logements locatifs faisant partie du patrimoine communal.

Parmi ce que j'appellerai les réalisations immatérielles, l'année 2016 a marqué **l'achèvement de notre P.L.U.** approuvé et publié, désormais opposable aux tiers et applicable à toute déclaration de travaux et permis de construire nouveau.

Ce document est bien sûr fondamental car il va régir l'urbanisme et donc le développement de la commune pour les années à venir. Il sera remplacé par le P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'échelle de la Métropole, qui devrait reprendre nos dispositions conformes aux principes et objectifs du S.CO.T. (Schéma de COhérence Territoriale), du P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) et de la Métropole. Ce dernier document est en cours d'élaboration et devrait être terminé et opérationnel en 2020.

Ce P.L.U. a déjà été largement commenté et expliqué.

Je voudrais simplement dire qu'il prévoit **des perspectives raisonnables et très limitées de développement de la commune, de l'ordre de 50 à 60 logements pour les 10 ans à venir**.

Trois zones de développement ont été identifiées et programmées :

- la zone de Panetière,
- la zone située sous l'église,
- et une petite zone de terrains communaux en frange de sous-Georges.

Ces deux dernières zones, certes centrales, sont d'accès beaucoup plus contraints que Panetière et, sans trahir de secret, les préférences de la Municipalité vont prioritairement vers le développement de Panetière, qui devrait largement suffire au quota limité de logements que Bresson peut réaliser, d'autant plus que la moitié de ce quota sera sans nul doute réalisée par densification des zones déjà urbanisées, comme c'est le cas sur l'ancienne propriété Lioret où a démarré une opération de sept logements.

Sans trahir, là non plus de secret, je peux vous dire également que sont engagés la réflexion et les contacts pour une opération de 25 logements, à réaliser bien sûr en plusieurs tranches, sur la zone Panetière.

Nous mettrons tout en œuvre, et je n'ai pas d'inquiétude sur ce point, pour que **les logements sociaux, en locatif comme en accession, soient prioritairement réservés aux habitants de Bresson et à leurs enfants**.

[...]

[...] Il est tout à fait normal que le P.L.U. ait donné lieu à de légitimes inquiétudes de la part des habitants et riverains des zones citées. Le commissaire enquêteur a répondu à certaines et j'espère avoir levé les dernières. D'autres inquiétudes, beaucoup plus fantaisistes, ont alimenté des rumeurs persistantes, notamment sur le fait que le P.L.U. aurait programmé la démolition de certaines maisons privées. C'est évidemment ridicule et je le démens formellement.

Je rappelle que 2017 verra donc :

- la 2<sup>ème</sup> tranche de la réfection du réseau d'eau potable, qui concernera toute la Grande Rue, le chemin du Fiaret et l'impasse Montpertuis
- les travaux PMR de la Mairie sont également à notre programme
- les trottoirs de l'Allée des Grands Champs, chantier partagé entre la Métropole et la commune qui, pour sa part, prendra en charge le supplément du coût du béton désactivé et du déplacement de l'éclairage public.
- la fin des travaux du cimetière, à savoir la reprise de nombreuses tombes en déshérence, qui se fera dans le plus grand respect des restes et du devoir de mémoire.

Enfin et surtout, 2017 verra, sans nul doute, la mise en route des travaux de rénovation et de restructuration de la MDA. Les choix définitifs ne sont pas encore totalement arrêtés et font l'objet d'échanges intenses et fructueux, permettant d'aboutir au consensus le plus large possible et à un programme répondant le mieux aux besoins des habitants et des associations, premières utilisatrices.

Parallèlement, nous avons décidé, afin de préparer l'avenir, de lancer la procédure d'acquisition de terrains réservés au P.L.U. pour des équipements publics destinés à accueillir dans le futur une véritable Maison pour Tous et une nouvelle école lorsque les besoins dus à l'accroissement de notre population se feront sentir et d'autres équipements auxquels nous n'avons pas encore pensé. Nous souhaitons d'abord

lancer une procédure d'acquisition amiable mais en cas d'échec nous lancerons une D.U.P.

En ce début d'année, nous attendons et souhaitons pour la commune beaucoup de bonnes choses et en tout cas une meilleure année que 2016, qui a été endeuillée et attristée par de nombreuses disparitions. Beaucoup d'amis nous ont quittés et nous assurons leurs familles de toute notre compassion et de notre amitié dans ces circonstances si difficiles.

Cela ne doit pas m'empêcher de souhaiter à tous ici présents et aux organismes que vous représentez la meilleure année possible.

Qu'elle vous apporte **santé, paix, sérénité et réussite dans vos vies familiales et professionnelles.**

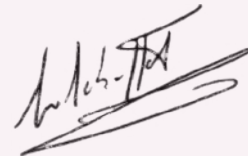
Qu'elle vous apporte ce bonheur notion si difficile que j'essaie chaque année de définir.

Je vous ai déjà dit que **le bonheur n'est pas un état tombé du ciel**, qui nous serait donné ou pas donné. C'est à nous de le chercher, à tous les instants, dans toutes ces petites choses de la vie souvent infimes qui viennent contrebalancer les ennuis et problèmes que nous devons tous affronter.

J'ai entendu un homme politique dire récemment « le bonheur est une conquête ». Jules Renard disait « le bonheur, c'est de le chercher ». J'ai trouvé également une magnifique formule dont je ne connais pas l'auteur ; certains pourront peut-être m'éclairer « Le bonheur est un festin de miettes ».

Je vous souhaite beaucoup de miettes cette année.

**Encore une fois tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année. >>**




## VISITE DE M. LE PREFET

Le **Préfet de l'Isère, M. Lionel BEFFRE**, qui avait souhaité, lors de son arrivée à Grenoble, se présenter aux Maires du Département, a répondu à l'invitation du Maire de Bresson, Michel REBUFFET.

Ce dernier a donc reçu le Préfet la matinée du 9 novembre dernier. En l'accueillant, Michel REBUFFET a souligné que c'était la première réunion de travail jamais organisée à Bresson avec l'autorité préfectorale et s'est félicité de l'intérêt porté par le nouveau Préfet de l'Isère aux collectivités territoriales et à son souci d'entretenir un dialogue étroit avec elles.

Après une **découverte rapide de la commune** commentée par le Maire et son Premier Adjoint, Monsieur Antoine de GAUDEMARIS, une **réunion de travail avec le Conseil Municipal** a permis d'aborder divers sujets propres à la commune ou d'intérêt plus général.

C'est ainsi que **le problème de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)**, sujet sensible actuellement pour tous car en diminution constante, a été abordé prioritairement. La D.G.F. de Bresson, divisée par deux puis par trois les deux dernières années, a été cette année supprimée, devenant même négative puisque la commune doit reverser à la Direction Générale des Finances Publiques une somme de 20 000 €, soit une charge non négligeable venant s'ajouter aux prélèvements de toute sorte en accroissement constant. Ce reversement, que connaissent plusieurs communes de l'Isère, pourrait être réduit de moitié en 2017 et une réforme en cours pourrait intervenir mais pas avant 2018, a précisé le Préfet qui s'est également intéressé aux problèmes liés à l'intégration de la commune dans la Métropole, à ses avantages comme à ses difficultés.

Les **questions de sécurité**, à l'école notamment, ainsi qu'aux réservoirs d'eau de la ville de Grenoble présents sur la commune, ont été également abordées, comme les problèmes de délinquance. A cet égard les élus ont confirmé les excellents rapports entretenus avec la Gendarmerie d'Eybens, présente et visible sur le territoire communal.

En résumé, tous les participants ont souligné une **matinée particulièrement fructueuse et riche d'échanges**.



## RENCONTRE AVEC M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT



Le **Président du Sénat, Gérard LARCHER**, s'est rendu le 8 septembre dernier, à l'invitation des Sénateurs Bernard SAUGEY et Michel SAVIN, dans le département de l'Isère.

Ces derniers ont convié le Maire de la commune de Bresson où était prévu le déjeuner, à participer, selon la tradition républicaine, à ce moment de pause et de convivialité.

Michel REBUFFET a donc reçu Gérard LARCHER à son arrivée sur la commune et lui a dit sa fierté d'**accueillir le deuxième personnage de l'Etat, Président du Sénat, représentant les collectivités locales**. Il a pu **échanger** avec lui tout au long du repas notamment les **problèmes de petites communes telles Bresson**.

## NOËL DES SENIORS

Noël ne serait pas Noël sans le traditionnel repas des aînés de la commune. Cette journée, organisée par le C.C.A.S., est une manifestation qui se veut conviviale. C'est donc le mardi 13 décembre que les seniors étaient conviés à partager un repas de Noël festif à la Maison des Associations dans un décor de fête.

Accueillis par M. le Maire et Mme BOUSQUET, Adjointe au C.C.A.S., chacune et chacun a trouvé un ami ou un voisin pour s'installer confortablement. Monsieur le Maire a adressé un mot de bienvenue aux nombreux habitants présents ainsi qu'une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quitté cette année. Il a souhaité à tous une belle journée et de joyeuses fêtes.

Dans la salle, une invitée d'honneur se faisait discrète : Mme Yvonne CHACORNAC, doyenne du village, âgée de 97 ans. Elle a été saluée chaleureusement.

Le repas servi à cette occasion a été très apprécié des convives. Le duo d'animateurs présents a interprété tour à tour une sélection de chansons françaises que certains se sont mis à fredonner, puis valse, tango et madison ont permis à d'autres de montrer qu'ils n'avaient rien perdu de leur talent de danseurs !

Cette journée a été encore une fois chaleureuse, pleine de bonne humeur et de bonheur partagés entre amis.



## NOËL À L'ÉCOLE

Jeudi 15 décembre, un peu avant l'heure, le Père Noël s'est invité à l'école de Bresson. Sa visite dans la classe maternelle a été une immense surprise. Quelle joie de rencontrer ce grand personnage avec sa longue barbe blanche et son manteau rouge ! Bien qu'intimidés, les enfants l'ont accueilli avec des étoiles pleines les yeux et des petits cadeaux à son attention. Le Père Noël, en charge d'une mission importante, s'est glissé auprès d'eux pour offrir à tous, quelques présents.

La fête s'est ensuite poursuivie en fin d'après-midi, en présence des parents. Les enfants de l'activité T.A.P. Anglais ont présenté un petit spectacle. Puis, l'ensemble des élèves, maternelles et primaires, ont chanté les chansons répétées tout au long du trimestre dans le cadre de « La musique à l'école ».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016**

*Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site Internet*

- 1 - Adoption des tarifs communaux : Restaurant scolaire, Périscolaire, Temps d'Activité Périscolaire, Activités sportives et culturelles, Concessions Cimetière (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 2 - Adoption du guide périscolaire : Règlement intérieur de la restauration scolaire et du périscolaire (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 3 - Autorisation de signature des conventions relatives à l'organisation des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 4 - Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la commune d'Eybens (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 5 - Cimetière - reprise de concessions en état d'abandon (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 6 - Créations d'emplois (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 7 - Création d'un poste de rédacteur (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 8 - Autorisation de signature d'une convention avec le rondeau-montfleury (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la gendarmerie d'Eybens (*Vote : Pour à l'unanimité*)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

*Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site Internet*

- 1- Travaux d'accessibilité PMR de la Mairie et de L'Eglise - Demande de subvention au Département (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 2 - Autorisation de signature d'une convention relative au recours au service Métropolitain pour l'instruction des autorisations du droit des sols (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 3- Admission en non-valeur – Budget communal (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 4 - Avis de la commune sur le projet de dissolution du SIRLYSAG (*Vote : Pour à l'unanimité*)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2016**

*Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site Internet*

- 1 - Métropole - Mise en place du service d'accueil et d'information pour le logement social - Autorisation de signature du cahier des charges et de la convention financière (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 2 - Travaux d'aménagement des trottoirs de l'allée des Grands Champs - Fonds de concours versé à Grenoble-Alpes Métropole (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 3 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (P.L.U.I.) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du P.L.U.I. (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 4 - Suppression du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)(*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 5 et 6 - Budget Principal 2016 – Décisions modificatives (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 7 - Concours du receveur municipal. Attribution d'indemnité (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 8 - Approbation du rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) (*Vote : Pour à l'unanimité*)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2016**

*Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site Internet*

- 1- Budget Principal – Mandatement des dépenses d'investissement (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 2 - Transposition du nouveau régime indemnitaire - RIFSEEP (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 3 - Approbation des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement Métropolitains (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 4 - Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 5 - Autorisation de signature de la convention avec l'association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Agées (A.D.P.A.) (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 6 - Participation de la commune aux activités D'E.V.A.D.E. (Echirolles Vacances Animation Développement Educatif) (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 7 - Participation financière de la commune auprès des personnes utilisant la Téléalarme (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 8 - Participation financière de la commune auprès des personnes bénéficiant du portage de repas à domicile (*Vote : Pour à l'unanimité*)
- 9 – Approbation du rapport de la c.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) 2016 (*Vote : Pour à l'unanimité*)

## INFORMATIONS DÉCHETS



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les usagers de la commune doivent déposer, sur la voie publique, chaque dimanche soir, pour une collecte le lundi matin, **uniquement un conteneur de couleur grise** comprenant **seulement des déchets ménagers**. Les bacs de couleur verte ne seront plus collectés (même si ceux-ci contiennent des déchets ménagers).

Par conséquent, la Métropole met **gratuitement des bacs de couleur grise** à disposition des usagers du service public de collecte des déchets ménagers.

Cette mise à disposition intervient dans les cas suivants :

- Les usagers ne disposent pas de bac gris,
- Remplacement d'un bac défectueux afin de préserver la sécurité des usagers et des agents en maintenant le parc en bon état,
- Ajustement des volumes nécessaires au stockage des déchets afin notamment de faciliter le tri des déchets,
- Mise à disposition de bac pour les nouveaux arrivants.

Les bacs, une fois délivrés, restent propriété de la Métropole. En cas de déménagement, le bac doit rester sur le lieu de l'habitation. Leur entretien, en particulier leur lavage, est à la charge de l'usager.

#### Comment se procurer un bac de couleur grise ?

Un accueil téléphonique du service déchets de Grenoble Alpes-Métropole est mis à disposition des habitants de la commune afin de pouvoir commander un bac gris. Ce service est joignable au :

04.56.58.53.71 ou 04.56.58.53.64

Les agents métropolitains indiqueront les jours et horaires d'ouverture du centre technique d'exploitation, situé :

10 rue le Corbusier à Eybens  
(entre Alpeexpo et le Summum)

Pour les usagers n'ayant pas les moyens de récupérer leur bac au centre technique de la Métropole, n'hésitez pas à contacter la mairie (04.76.25.26.61).

#### Modèles proposés :

Bac gris

Couvercle classique : de 180 à 770 litres

Couvercle verrouillé : 360 et 660 litres



Pour préserver la qualité esthétique du village, les conteneurs doivent être entreposés à l'intérieur de votre propriété et sortis uniquement les jours de collecte.

#### Où déposer les emballages recyclés ?

La commune dispose de quatre points d'apport volontaire avec des conteneurs pour le recyclage des emballages (bac jaune), du verre (bac vert) et du papier (bac bleu) situés :

- Parking de l'Eglise
- Parking du Restaurant Chavant
- Rue de l'Oratoire
- Zone des Condamines

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, **tous les emballages plastiques** : pots de yaourts, emballages de charcuterie, sachets plastiques, flacons et bouteilles en plastiques, cartons et briques alimentaires, emballages métalliques... sont à déposer dans les **conteneurs pour le recyclage des emballages** (bac jaune). Ils doivent être déposés vidés, non lavés, en vrac.

Tous les papiers : journaux, magazines, revues, catalogues, annuaires, livres, enveloppes (avec et sans fenêtre), prospectus, publicités... sont à déposer dans les conteneurs pour le **recyclage des papiers** (bac bleu).

Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre sont à déposer dans les conteneurs pour le **recyclage verres** (bac vert). Ils doivent être déposés en vrac sans bouchon ni couvercle.

Un guide du tri est téléchargeable sur le site : [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)



#### Comment acquérir un composteur ?

La Métropole met également en vente des composteurs de 400, 600 et 1000 litres, en bois ou en plastique.

Plus de renseignements sur [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)

## CERTIFICATS QUALITÉ DE L'AIR

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a mis en place sur l'ensemble du territoire français les **Certificats Qualité de l'Air** ("CQA" ou vignette "Crit'Air"), destinés aux véhicules des particuliers comme des professionnels.

Basés sur un système de macarons de couleur, ils permettent de classer les véhicules en six catégories en fonction de leur motorisation et de leur date de première immatriculation, du moins polluant au plus polluant.

Pour les véhicules particuliers et utilitaires :

CERTIFICATS POUR LES VEHICULES PARTICULIERS			
DATE DE LA 1 <sup>ère</sup> IMMATRICULATION	VEHICULE ELECTRIQUE	VEHICULE ESSENCE	VEHICULE DIESEL
APRES LE 01/01/2011		 EURO 5 & 6	 EURO 5 & 6
ENTRE LE 01/01/2006 ET LE 31/12/2010		 EURO 4	 EURO 4
ENTRE LE 01/01/2001 ET LE 31/12/2005		 EURO 2 & 3	 EURO 3
ENTRE LE 01/01/1997 ET LE 31/12/2000		 EURO 2 & 3	 EURO 2
AVANT LE 01/01/1997		SANS CERTIFICAT	SANS CERTIFICAT

## En cas de pic de pollution, comment marche le dispositif ?

- A partir du 2<sup>ème</sup> jour du pic de pollution :

La vitesse sera réduite de 20 km/h sur les voies où la vitesse maximale est supérieure ou égale à 90 km/h à l'échelle de la Métropole, du Grésivaudan et du Voironnais et à 70 km/h sur les autoroutes A48, A480, A41 et A51 à partir des barrières de péage de Voreppe, Crolles et Vif.

- À partir du 5<sup>ème</sup> jour du pic de pollution :

Les véhicules sans certificat (soit 8% des véhicules immatriculés) auront interdiction de circuler sur les 49 communes de la Métropole Grenobloise et sur les accès par autoroute à la Métropole à partir des péages A48 Voreppe et A41 Crolles.

Une tarification réduite sera mise en place pour les transports en commun (titre de transport valable toute la journée sur les réseaux TAG, Grésivaudan, TouGo et Pays Voironnais) et le service Métrovélo (demi-tarif).

- A partir du 7<sup>ème</sup> jour les véhicules classés Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler

En accompagnement, les transports en commun (TAG, Grésivaudan et Voironnais) et les Métrovélos sont alors gratuits pour tout le monde.

Consultation de la qualité de l'air en région grenobloise au jour le jour sur : [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)

## Comment obtenir mon Certificat Qualité de l'Air ?

1. **PAR INTERNET** : se connecter sur la plateforme [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) muni de la carte grise du véhicule et cliquer sur la rubrique « demander son certificat ».

2. **PAR COURRIER** :

- Télécharger le formulaire "demande de certificat qualité de l'air pour les particuliers" sur [metromobilite.fr](http://metromobilite.fr) rubrique pollution.
- Remplir le formulaire et joindre un règlement de 4,18 € par véhicule dans l'enveloppe (1 formulaire par véhicule)
- Envoyer le tout à :

Service de délivrance des certificats qualité de l'air  
BP 50637 - 59506 Douai cedex

3. **DANS UNE AGENCE MÉTROMOBILITÉ**, du 2 au 31 janvier 2017 (9h-12h / 13h-17h)

Afin de faciliter l'achat des CQA pour les personnes n'ayant pas accès à Internet ou qui rencontrent des difficultés pour commander leur CQA en ligne, des permanences sont mises en place entre le 2 janvier et le 31 janvier 2017 dans les trois agences de mobilité de la Métropole.

Documents nécessaires pour commander votre CQA en agence :

- La carte grise du véhicule concerné (avec adresse à jour)
- Une carte bancaire de paiement

## Quand dois-je demander mon CQA ?

Dès que possible. Le dispositif est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2016 sur les 49 communes de la Métropole Grenobloise et sur les accès par autoroute à la Métropole à partir des péages A48 Voreppe et A41 Crolles. Le non-respect du dispositif peut faire l'objet d'une verbalisation en période de pic de pollution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Comment serai-je informé en cas de pic de pollution ?

L'annonce du pic de pollution et des mesures mises en place sera faite la veille à partir de 15 heures :

- par notification sur téléphone mobile pour les personnes inscrites sur le site [metromobilite.fr](http://metromobilite.fr) (s'inscrire aux alertes sur [metromobilite.fr](http://metromobilite.fr))
- par le journal Le Dauphiné Libéré et la radio France Bleu Isère
- sur les panneaux d'information électroniques installés sur les voies urbaines rapides et dans les communes
- par les correspondants des Plan de mobilité au sein des entreprises
- Sur les réseaux sociaux et sites web de la Métropole et de ses partenaires ([lametro.fr](http://lametro.fr), [metrovelo.fr](http://metrovelo.fr), [metromobilite.fr](http://metromobilite.fr), [smtc-grenoble.org](http://smtc-grenoble.org)...)

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site [www.metromobilite.fr](http://www.metromobilite.fr) ou contacter le 01.70.36.49.92 (de 8h30 à 17h30).



## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

À compter du 15 janvier 2017, tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité, devant quitter le territoire, non accompagnés de ses parents (ou responsable légal) devront être munis :

- D'une Autorisation de Sortie de Territoire (AST) complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale,
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'A.S.T.,
- Soit d'un passeport valide (et d'un visa si nécessaire) soit d'une carte nationale d'identité valide.



L'autorisation de sortie de territoire sera requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances). La durée est fixée par son signataire et ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Il n'est pas nécessaire de faire valider cette A.S.T. par la mairie ou la Préfecture. Il suffit de télécharger le cerfa (n°15646\*01) sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou de le récupérer auprès de l'accueil de la mairie.

## INSCRIPTION SCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire de septembre 2017, les inscriptions pour les enfants nés en 2014 rentrant en classe de petite section de maternelle seront possibles à compter du **lundi 6 février 2017**.

Une fiche d'inscription est à compléter et à déposer en mairie, accompagnée des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription (téléchargeable sur le site Internet de la commune),
- Un justificatif de domicile,
- Une copie du livret de famille,
- Une copie du carnet de vaccination,
- En cas de divorce, le jugement précisant la personne ayant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Une fois l'inscription validée par la mairie, une inscription auprès du Directeur de l'école sera à réaliser.

Pour les nouveaux habitants, les démarches sont identiques. Un certificat de radiation, à réclamer auprès de l'école quittée, devra en plus être fourni.

Les enfants déjà inscrits à l'école de Bresson en 2016 n'ont aucune démarche à réaliser auprès de la mairie.



## BIBLIOTHÈQUE

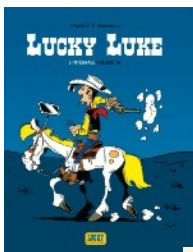
### NOUVEAUX HORAIRES !

La bibliothèque est désormais ouverte le **mercredi de 10 heures à 12 heures**.

**A NOTER :** Les inscriptions pour l'année 2017 sont à réaliser durant tout le mois de janvier.

De nouveaux livres pour les enfants et pour les adultes ont été achetés fin 2016.

A découvrir, par exemple pour les enfants : « Les aventures de Tintin, Les petits mythos, Chien pourri, La cabane magique... » ; et pour les adultes « En l'absence des hommes, Camus, l'art de la révolte, Sur les chemins noirs, Petit pays... »



## ÉLECTIONS 2017

L'année 2017 est une année marquée par deux types d'élections : l'élection présidentielle et les élections législatives.

### Dates à retenir :

- Dimanche 23 avril 2017 : premier tour de l'élection présidentielle
- Dimanche 7 mai 2017 : second tour de l'élection présidentielle
- Dimanche 11 juin 2017 : premier tour des élections législatives
- Dimanche 18 juin : second tour des élections législatives

### Bureau de vote :

La commune de Bresson dispose d'un seul bureau de vote en mairie, dans la salle des mariages.

### Carte électorale :

Courant mars 2017, dans le cadre d'une refonte des listes électorales, une nouvelle carte électorale sera imprimée et envoyée à tous les électeurs de la commune.

### Vote par procuration :

L'électeur (le mandant) attestant qu'en raison d'obligations professionnelles, de handicap, de santé, d'obligations de formation, parce qu'il est en vacances ou qu'il ne réside pas dans la commune où il est inscrit, peut, à sa demande, donner procuration de vote à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune (le mandataire).

A noter que le mandataire ne peut recevoir plus d'une procuration établie en France.

Les procurations peuvent être établies par un juge du tribunal d'instance ou par un officier de police judiciaire, par exemple un agent de la gendarmerie d'Eybens.



## TRAVAUX DE L'I.G.N.

Un arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2017 et valable pour une durée de cinq ans, autorise les [agents de l'Institut National de l'information Géographique et forestière \(IGN\)](#) chargés de la mise à jour des données, révision de carte, inventaire forestier etc.... à [circuler librement sur le territoire](#) de l'ensemble des communes du département et à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation.

Dans les propriétés closes, l'introduction des agents ne pourra avoir lieu que cinq jours après notification au propriétaire, selon la loi du 29 septembre 1982.

L'intégralité de l'arrêté est disponible en mairie.



## CENTRE ÉCHANGES INTERNATIONAUX



[Jeunes lycéens étrangers Allemands, Mexicains, Slovaques, cherchent une famille d'accueil.](#)

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer [une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée](#), pour apprendre le français et [découvrir notre culture](#). Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle [ouverture sur le monde](#) de l'autre et constitue [une expérience linguistique](#) pour tous. A la ville comme à la campagne, « pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ».

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : [Laurence LATHOUD](#) – Grenoble - 04.76.51.33.84 - [llathoud@gmail.com](mailto:llathoud@gmail.com)

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Magali Guinet - 02.99.46.10.32

[magali@cei4vents.com](mailto:magali@cei4vents.com)



## UMAC

Vendredi 11 novembre, les membres de l'UMAC, présidé par M. Ladislav HORVATH, les enfants du village, les habitants, les représentants de la Gendarmerie d'Eybens et les élus se sont réunis pour commémorer ensemble l'Armistice du 11 novembre 1918.

Après lecture des messages, sonnerie aux morts et Marseillaise, ils ont déposé ensemble une gerbe de fleurs devant le monument aux morts afin de rendre un hommage aux combattants tombés pour la France.



Assemblée Générale  
jeudi 9 février à 10h30 à la MDA

## CLUB DE LA CHATAIGNERAIE



Le samedi 19 novembre, de nombreuses personnes se sont retrouvées à la MDA pour acheter des produits locaux au profit du Club de la Châtaigneraie. Les tables étaient remplies de confitures, gâteaux, pains préparés par les maîtres boulangers : Jean-Louis BONETTI, Gérard MERITTO et leurs amis du village, et plus de 400 caillettes confectionnées par Georges ROBERT.

Cette vente permettra aux membres de l'association de réaliser des voyages et repas à prix réduits.

Assemblée Générale  
jeudi 26 janvier à 14h30 à la MDA  
suivie du tirage des rois

## COMITÉ D'ANIMATION - URGENT



### Assemblée Générale 2017 et clap de fin ?

Le comité d'animation de Bresson, créé en 1977, passera-t-il le cap des 40 ans ?

**Bientôt 40 ans d'existence...** très nombreux sont les Bressonnais à être ou avoir été bénévoles au moins une fois dans l'année, à tenir un stand à la brocante, à courir le cross des châtaignes, à visionner un bon film dans le parc de la mairie, à écouter de la musique dans le théâtre de verdure ou à l'église, à voir une pièce de théâtre à la MDA...

Et pourtant, après de multiples appels, **à ce jour il n'y a pas de bureau en 2017** (pas de président, pas de trésorier...) **donc pas de brocante à Bresson, pas de cinéma, pas de concert, pas de musique en 2017...**

Quel gâchis ! Depuis 10 ans, le comité a largement œuvré pour pérenniser et faciliter la tâche des bénévoles des grandes manifestations (que sont la brocante et le cross) et membres du bureau, en investissant plusieurs milliers d'euro de matériel (pour la buvette, le cross et les éclairages de scène). En 2016, nous avons également fait faire (pour la première fois par un professionnel) le nouveau site internet [www.bresson-animation.fr](http://www.bresson-animation.fr) (plus de 4 000 euros), pour faciliter la tâche des membres du bureau principalement et la gestion des inscriptions à la brocante qui peuvent maintenant se faire directement en ligne.

La mairie a également amélioré certains équipements publics pour permettre un bon déroulement de ces manifestations et faciliter aussi le travail des bénévoles...

**Alors, la prochaine Assemblée Générale, le mercredi 15 février 2017, 20h30, à la MDA, sera-t-elle la dernière ?**

J'espère me tromper...

David SCHUMMER

## LUD'ANIM



### Plus une !

Toute l'équipe de Lud'Anim vous souhaite une très belle année 2017 sous le signe de la fête, du partage, de l'expression sous toutes ses formes...

Nous vous retrouvons avec joie autour de nos activités et autres moments à découvrir.

Renseignements :

Raymonde PERNIOLA 06 89 87 47 61 / rayperniola@orange.fr

## GRAINE DE SABLE

Ecole primaire d'Imassakane, 102 élèves de 6 à 17 ans,  
6 classes, 6 enseignants.

Seulement 40 % des enfants de ce village sont scolarisés.



Ces élèves disposaient d'un manuel par matière pour dix enfants. En 2016, grâce à la solidarité, chaque élève dispose d'un manuel par matière. Les latrines (WC) de l'école étaient dégradées, elles ont été remises en état pour la rentrée scolaire d'octobre 2016.

Les parents, surtout les mamans, sont très impliqués dans le fonctionnement de l'école. Elles préparent les repas de la cantine. Les enfants dont l'habitation est éloignée de l'école sont hébergés bénévolement par des familles du village. Les moyens pédagogiques et la réparation des latrines devraient permettre une augmentation de la scolarité des enfants dès la rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

L'éventail des âges de 6 à 17 ans s'explique par le fait que certains enfants commencent leur scolarité tardivement. Au Niger, ce n'est pas considéré comme un retard, mais montre la volonté des enfants d'acquérir les notions élémentaires de base : lire, écrire, compter et s'ouvrir à la connaissance.

Cette étape est indispensable pour suivre un cursus scolaire : collège, lycée et université. L'éloignement du collège, du lycée du village d'origine est un frein à la poursuite des études.

Coût fournitures scolaires : 2 242 € soit 22 € par élève pour une année scolaire.

Réparation des latrines : 1 700 € Total : 3 942 €

Afin de participer au financement de ces achats ou travaux, Graine de sable organise des soirées humanitaires et culturelles. C'est le 26 décembre 2016 qu'a eu lieu le dernier rendez-vous à la Maison Des Associations de Bresson.

Les quinze comédiens et leur metteur en scène Jean-Claude LAURENCIN nous ont entraînés dans le conte de « La Belle au bois dormant » de Jean RICHPIN avec talent et un plaisir communicatif. Le jeu des acteurs très expressif et les

jolis costumes chatoyants ont entraîné le public dans les quinze actes de cette pièce, créant la surprise et la participation du public dans cet hymne à la vie et à l'amour.

Ce conte connu dans plusieurs pays a traversé les générations et a rassemblé de nombreux spectateurs. C'est dans une ambiance chaleureuse et d'échanges que la soirée s'est déroulée.

Un bilan de l'année 2016, des réalisations de Graine de Sable au Niger a été remis aux spectateurs. Nous n'avons pas pu, hélas, projeter les photos relatant les diverses opérations effectuées à cause d'un contretemps. Ce n'est, bien entendu, que partie remise !



SCARABANDE se produisait pour la 6<sup>ème</sup> année dans ce cadre humanitaire en partenariat avec Graine de Sable.

Notre association est aussi très heureuse d'avoir pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2016 établi un partenariat avec le groupe de théâtre de Lud'Anim au cours de la soirée du 18 juin 2016. Un franc succès pour les huit comédiennes et leur metteur en scène Maurice HEBERT qui présentaient « MIC MAC à Manhattan ».

Cette année encore, Graine de Sable était présente à la brocante annuelle et le Comité d'Animation de Bresson a renouvelé son soutien à notre association humanitaire en reversant la totalité de la recette du concert de Noël.

Ces soirées permettent de faire connaître GDS et ses réalisations auprès d'un public diversifié, de passer un moment agréable, de faire de nouvelles connaissances, de participer à l'animation de notre village et d'agrandir la chaîne de solidarité sans que les réalisations au Niger ne pourraient se faire.

Nous sommes aussi heureux d'accueillir de nouveaux Bressonnais et ceux d'autres communes dans ces soirées.

Merci à celles et ceux qui s'impliquent de différentes manières et permettent de donner du sens à ces animations.

1935 - 2017 : 82 ANS D'UN SAVOIR-FAIRE D'EXCEPTION



La Manufacture d'Histoires Deux-Ponts en Isère, près de Grenoble est l'une des imprimeries les plus importantes de France.

Créée en 1935 et installée à Bresson en Isère, elle continue à faire vivre les couleurs et les matières au travers de productions d'excellence. L'entreprise familiale est devenue au fil des années une référence dans le monde de l'imprimerie, capable de traduire tout son savoir faire sur le papier.

En 1935, c'est André CAILLAT, fils d'agriculteur âgé de 23 ans, père de Michel et grand-père de Laurent et Renaud, qui fonde à Grenoble une imprimerie située entre le pont du Drac et le pont du Vercors, d'où le nom Imprimerie des deux-ponts. Michel CAILLAT rejoindra l'imprimerie en 1954 puis en héritera en 1987.



André CAILLAT - 1935

C'est en 1988 que Renaud et Laurent CAILLAT rachètent l'entreprise et prennent la direction de l'imprimerie, et succèdent ainsi à leur grand-père et père.



Laurent et Renaud CAILLAT

A cette époque, l'imprimerie est une entreprise locale plutôt axée sur la clientèle industrielle et compte 20 salariés. Ils n'auront de cesse d'investir et d'innover pour offrir toujours plus de solutions pour une impression d'exception, se hisant parmi les grandes imprimeries de France. Aujourd'hui La Manufacture d'Histoires Deux-Ponts compte 170 salariés.



Depuis la fondation de la Manufacture, la passion et l'art des traditions sont mises au service de l'innovation, même si des machines plus anciennes sont encore utilisées pour des travaux de précision et de qualité supérieure.



A la Manufacture, chaque jour des artisans de talent perpétuent les traditions tout en surpassant la technique pour satisfaire les besoins les plus pointus et offrir au client une impression d'exception.

L'imprimerie est à même de concevoir et ennoblir magazines, brochures, catalogues, livres d'art, cartes postales, calendriers, agendas... dans des domaines aussi variés que le luxe, le tourisme ou l'industrie.



Pour rester à la pointe de l'innovation et de la fabrication créative et perpétuant les valeurs nobles liées au respect des traditions, elle est la seule imprimerie à regrouper l'ensemble des métiers et savoir-faire de la chaîne graphique au sein de ses ateliers : création, photogravure, retouches, techniques d'impression (offset, offset UV, sérigraphie, typographie, numérique, flexographie), l'ensemble du brochage et de la reliure, de nombreuses techniques d'ennoblissement (dorure, à chaud, galbée, sur tranche, découpes, gaufrage ...)



L'imprimerie a intégré 34 métiers de la chaîne graphique sur un même lieu ; ainsi toutes les étapes de création et de fabrication peuvent être effectuées à Bresson. Une démarche qui lui a valu d'être reconnue en 2012 comme « Entreprise du patrimoine vivant ». Ce label distingue les entreprises qui savent réconcilier la tradition et l'innovation, le savoir-faire et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, le local et l'international... Elles ne sont que 15 entreprises en Isère à l'avoir obtenu.

En 2016, c'est encore un prix « Le Cadrat d'Or » le plus ancien de l'imprimerie française, qui récompense chaque année un imprimeur pour la qualité et l'excellence technique de ses réalisations au service de l'édition, qui a été remis à la Manufacture d'Histoires Deux Ponts. Une reconnaissance nationale prestigieuse. « Nos produits sont fabriqués sur mesure par des hommes qui pratiquent avec passion leur métier et détiennent un vrai savoir-faire », déclarait Laurent CALLIAT, P.D.G. de l'entreprise lors de la remise de ce prix.



Comptant parmi leurs clients des grands noms du luxe, de l'art de vivre et de l'édition, la Manufacture d'Histoires Deux Ponts, travaille aussi pour nombre d'entreprises et collectivités locales. Ainsi, c'est elle qui imprime « Bresson infos », journal municipal de la commune. Si la société, active depuis quatre générations (Stellio CAILLAT ayant rejoint son père et son oncle au sein de l'entreprise comme conseiller clientèle), se développe aussi à l'export, elle continue à apporter sur place, des conseils créatifs et techniques. A la fois bibliothèque d'exposition et lieu d'échange collaboratif, le siège de Bresson offre des conseils et des préconisations



techniques nécessaires à la réalisation de chaque besoin, du plus petit au plus grand.

La politique environnementale dans le processus productif a été très tôt pris en compte. Résultat d'une démarche de fond, la Manufacture fut la première imprimerie à être certifiée ISO 14 001 ; un engagement concret, depuis 2004, traduit par une responsabilité en faveur de l'environnement, et de la nécessité d'un tel engagement dans les métiers de l'imprimerie.

Depuis 1935 beaucoup de choses ont évolué dans le métier d'imprimeur. Le passage de la typo à l'offset a été un changement important, mais l'arrivée de l'informatique a été un bouleversement.

Dans l'avenir, la consommation de papier va certainement décroître et les personnes qui utiliseront le papier auront obligatoirement une réflexion émotionnelle. Les gens feront moins d'édition, mais ils le feront mieux et le papier en soi va devenir un média de luxe, des métiers comme la dorure, la lithographie, la typographie seront sans doute revalorisés.

Idem pour la presse papier, qui devra obligatoirement prendre le virage du numérique et réalisera un tirage papier plus faible en conséquence. Il faudra alors se tourner vers le concept « d'éditions limitées », de « hors série », disponibles uniquement sur papier. L'avenir de l'imprimerie tiendra sans doute à la valeur ajoutée, la créativité, le beau et l'excellence. C'est pourquoi, l'entreprise continue à privilégier la relation humaine et à aider ses clients à raconter des histoires au fil des pages imprimées par la Manufacture d'Histoires Deux-Ponts...



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Victor, Luc, Joseph FROMAGET né le 25 mai 2016 de Jean-Luc FROMAGET et de Félicie GRANGÉ  
Sacha, Yves, Christian RAMBAUD né le 28 août 2016 de Nicolas RAMBAUD et Perrine MARTINEU  
Léonie, Marine KENZOUA née le 30 septembre 2016 de Olivier KENZOUA et Mélodie THIoT  
Lucien, David CHARVET né le 07 octobre 2016 de David CHARVET et Charlotte FLAHAUT  
Maëlle, Reine, Bérénice LOISEL née le 04 janvier 2017 de Pierre-Etienne Loisel et Fabienne DEBOOS

### DÉCÈS

Madame Lucette ROBERT née FABIEN, décédée le 1<sup>er</sup> décembre 2016

### À NOTER

#### Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter en Mairie dans le mois qui suit, afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).  
Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

## URBANISME

<u>DOSSIER</u>	<u>DEMANDEUR</u>	<u>DESCRIPTIF</u>
DP	M. SAMBOURG Olivier	Fermeture d'un auvent
DP	M. TRANCHAND Henri	Fermeture d'un sas d'entrée
DP	Mme TONETTO-CORDA Marie-Jeanne	Création d'un portail et d'une clôture
DP	M. ROSSAT Daniel	Division en vue de construire
DP	M. SAMBOURG Olivier	Création d'un auvent

